

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 46/09

Concerne : la demande de crédit complémentaire au budget 2009 pour un montant total de CHF 35'530.- portant ainsi le montant global des charges de CHF 27'044'789.- à CHF 27'115'849.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission composée de Madame Dominique-Ella Christin, Messieurs Michel Augsburgger, Yann Hervieu et Jacques Auberson (Président), Monsieur Jacques Antoine étant excusé, s'est réunie le 6 avril 2009. Monsieur le Syndic Hans Rudolf Kappeler a assisté à la réunion afin de répondre à nos questions, qu'il en soit remercié.

La Commission s'est réunie afin de discuter à la fois de l'aspect financier, puisqu'il s'agit d'un dépassement de budget, ainsi que pour examiner les raisons fondamentales qui ont amené la Municipalité à la création de ce poste de travail. En termes financiers, la création de cette nouvelle place de travail engendre une augmentation de 0,27% des charges et de 11,50% du déficit budgétaire prévu pour l'exercice 2009. La Commission des Finances estime que ce surplus de charges est supportable pour le budget communal et n'émet aucune réserve à la création de ce nouveau poste au sein du personnel communal. Pour estimer le salaire à verser, la Municipalité s'est basée sur les explications qui ont été données en page 6 du préavis No 38/08 budget communal 2009, lorsqu'elle a calculé le salaire par EPT (Equivalent Plein Temps) à CHF 118'379.-.

Dans un deuxième temps, la Commission s'est penchée sur les raisons fondamentales qui ont abouti à la décision de créer un nouveau poste. Le développement de notre commune est actuellement à un carrefour très important puisque plusieurs objets d'importance devront être réalisés pour faire face à cette évolution démographique et urbanistique. La proximité de notre commune avec la ville de Nyon et son développement futur dans le contexte régional impliquent des changements majeurs (réalisation RDU notamment, création éventuelle de plusieurs postes de travail...).

Dans ce contexte en pleine ébullition, il s'est avéré que la structure actuelle du dicastère de Madame Martine Baud nécessiterait d'être renforcée pour plusieurs raisons :

- complexité des dossiers et recours fréquents dans certains cas à des experts externes pour étudier les implications de projets élaborés par la Municipalité

- en cas d'absence prolongée de Madame Martine Baud pour diverses raisons, il serait difficile pour un autre membre de la Municipalité d'assurer le suivi de ses dossiers
- participation à divers groupes de travail régionaux et cantonaux qui requiert des compétences techniques malheureusement absentes en l'état actuel.

A la vue de ces éléments, la Commission se rallie à la nécessité de créer ce nouveau poste de travail. L'installation du nouveau collaborateur nécessitera cependant quelques travaux d'aménagement des bureaux dont le montant ne devrait pas excéder les compétences municipales, selon notre Syndic Hans Rudolf Kappeler. Nous avons eu l'occasion de nous rendre dans les locaux du service technique afin d'imaginer les projets de réaménagement des bureaux

La Commission relève également qu'à terme certaines économies pourraient être réalisées puisque l'engagement d'un architecte/urbaniste permettrait de diminuer le recours à des experts extérieurs dans certains dossiers. Selon le nouvel organigramme établi par la Municipalité, ce dicastère bénéficierait donc d'un support technique tel que celui de Mr. Hans Rudolf Kappeler a en la personne du boursier, Mr David Saugy ou celui de Mr Jean-Jacques Brugger et l'ancien dicastère de Mr André Fischer, avec Mr Marino Giovannini.

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil Communal, le processus de recrutement débiterait immédiatement et le nouveau collaborateur pourra commencer au début juillet. La Commission tient également à mentionner qu'elle a émis le souhait que la Municipalité fasse appel à un expert pour le choix des candidatures, ce qui a été admis par le Syndic Monsieur Hans-Rudolf Kappeler.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal no 46/09 concernant la demande de crédit complémentaire au budget 2009 pour un montant total de CHF 35'530.- portant ainsi le montant global des charges de CHF 27'044'789.- à CHF 27'115'849.-,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 46/09 concernant la demande de crédit complémentaire au budget 2009 pour un montant total de CHF 35'530.- portant ainsi le montant global des charges de CHF 27'044'789.- à CHF 27'115'849.-,
- 2) d'accorder un crédit complémentaire de CHF 35'530.- comme rémunération du poste de travail en question.

Prangins, le 19 avril 2009

La Commission

Jacques Antoine



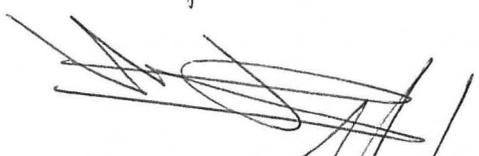
Michel Augsburger



Dominique-Ella Christin



Yann Hervieu



Jacques Auberson (Président)

